

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence: Arrêté du Ministreen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
Jort n°(.....du.....)

Organisme : Ministère du Commerce et de l'Artisanat

Domaine de la prestation : petits métiers et services

Objet de la prestation : Délivrance d'un récépissé d'immatriculation au répertoire des artisans, des entreprises de métiers et des groupements des services d'approvisionnement et de commercialisation des produits des artisans.

Conditions d'obtention

- Avoir la qualification professionnelle requise pour l'exercice de ses activités,
- Fournir un dossier avec les pièces exigées

Pièces à fournir

Pour l'artisan personne physique

- Une demande d'immatriculation au répertoire retirée de la direction régionale du commerce lieu de réalisation du projet
- Une copie de la carte d'identité nationale ou une copie de la carte de séjour pour les étrangers,
- Une copie de l'attestation justifiant la qualification professionnelle,
- Une copie du cahier des charges si l'activité est soumise à un cahier des charges.
- Une copie de l'agrément pour les activités soumises à agrément.

Pour les entreprises de métiers et des groupements des services d'approvisionnement et de commercialisation des produits des artisans :

- Une demande d'immatriculation au répertoire retirée de la direction régionale du commerce lieu de réalisation du projet
- Une copie de la carte d'identité nationale ou une copie de la carte de séjour du responsable légal pour les étrangers,
- Une copie de la carte d'identité nationale du dirigeant technique,
- Une copie de l'attestation justifiant la qualification professionnelle du dirigeant technique,
- Une copie du statut particulier pour les personnes morales,
- Une copie du cahier des charges si l'activité est soumise à un cahier des charges.
- Une copie de l'agrément pour les activités soumises à agrément.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<u>Pour l'artisan personne physique</u> - Dépôt du dossier - Délivrance d'un récépissé d'immatriculation au répertoire <u>Pour les entreprises de métiers et des groupements des services d'approvisionnement et de commercialisation des produits des artisans</u> - Dépôt du dossier - Délivrance d'une attestation de déposition d'un dossier d'immatriculation - Délivrance d'un récépissé d'immatriculation au répertoire	- Le demandeur - La direction régionale du commerce, lieu de réalisation du projet	- instantanément - après avoir prouvé l'immatriculation de la personne morale au registre de commerce

Lieu de dépôt du dossier

la direction régionale du commerce, lieu de réalisation du projet

Lieu d'obtention de la prestation

La direction régionale du commerce, lieu de réalisation du projet

Délai d'obtention de la prestation

-Instantanément pour l'artisan personne physique.
 - Après avoir prouvé l'immatriculation de la personne morale au registre de commerce pour les entreprises de métiers et les groupements des services d'approvisionnement et de commercialisation des produits des artisans.

Références législatives et/ou réglementaires

Loi n°2005 – 15 du 16 février 2005, relative à l'organisation du secteur des métiers,
 Décret n°2005 – 3078 du 29 novembre 2005, portant liste des activités des petits métiers et de l'artisanat et déterminant la liste des activités dont l'exercice nécessite la qualification professionnelle,
 Décret n° 2006 – 3067 du 20 novembre 2006 , fixant les règles de la tenue d'un répertoire pour les artisans, les entreprises de métiers et les groupements des services d'approvisionnement et de commercialisation des produits des artisans,
 Décret n° 2007 – 913 du 10 avril 2007, fixant la liste des activités de petits métiers qui peuvent être organisées par cahiers des charges,
 Arrêté du ministre du commerce et de l'artisanat du 24 octobre 2007 , fixant les procédures d'immatriculation au répertoire des artisans, des entreprises de métiers et des groupements des services d'approvisionnement et de commercialisation des produits des artisans et déterminant les données obligatoires les concernant .